

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée régulière du lundi 24 avril 2006  
Séance tenue le 24 avril 2006

Résolution: CM06 0228

---

**Avis de motion et adoption d'un projet de Règlement autorisant l'agrandissement du stade Percival-Molson, portant le numéro 475, avenue des Pins Ouest / Soumettre ce dossier à l'Office de consultation publique en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal**

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement du stade Percival-Molson, portant le numéro 475, avenue des Pins Ouest », l'objet du présent projet de règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

### ADOPTION DU PROJET

Il est proposé par monsieur Claude Trudel

appuyé par monsieur Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'adopter comme premier projet de règlement P-06-023 le « Règlement autorisant l'agrandissement du stade Percival-Molson, portant le numéro 475, avenue des Pins Ouest » visant notamment l'agrandissement et le rehaussement de la partie sud des gradins du stade commémoratif Percival-Molson, et de recommander l'adoption à une séance subséquente d'un second projet de règlement susceptible d'approbation référendaire, conformément à la loi, et conditionnellement, le cas échéant, à son autorisation par la ministre de la Culture et des Communications;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville ;

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix (monsieur Marvin Rotrand enregistre sa dissidence).

43.03 1052840057

ld

Gérald TREMBLAY

---

Maire

Signé le: 2006-04-27

Colette FRASER

---

Greffière adjointe par intérim

(certifié conforme)

---

Colette Fraser  
Greffière adjointe